



Lancement de Mon espace santé : un nouveau service public pour gérer ses données de santé utiles au parcours de soins

Les bretons reçoivent ces jours-ci des mails ou courriers les invitant à activer « Mon espace Santé », le carnet de santé numérique, porté par le Ministère des Solidarités et de la Santé et l'Assurance Maladie. Ce nouvel outil englobe le dossier médical partagé et d'autres services complémentaires pour offrir aux citoyens la possibilité de gérer leurs données de santé et améliorer les parcours de soins. Une innovation au service des patients comme des professionnels et établissements de santé.

Un carnet de santé numérique, mais pas seulement

Mon espace santé est un espace numérique personnel qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique du patient. Il contient :

- **Un dossier médical sécurisé** (ex-DMP) véritable « coffre-fort sécurisé » où sont classés tous les documents de santé : ordonnances, résultats de biologie, dossier d'hospitalisation, il sera progressivement alimenté automatiquement par les médecins et autres professionnels, laboratoires, hôpitaux etc.

Les données personnelles de santé contenues dans Mon espace santé sont **hébergées en France**. Les accès par les professionnels de santé sont possibles uniquement avec le consentement du patient qui est averti à chaque fois que son dossier est consulté.

- **Un profil médical** où l'utilisateur peut remplir ses informations personnelles : traitement, allergies et antécédents familiaux, etc. En cas d'urgence, un mode « bris de glace » permet au Samu d'y accéder exceptionnellement.
- **Un carnet de vaccination**
- **Une messagerie de santé** pour sécuriser les échanges du patient avec les professionnels de santé
- **Il sera enrichi, à termes, d'autres fonctionnalités** : agenda, catalogue d'applications mobiles référencées, etc.

367 430 DMP déjà ouverts en Bretagne seront automatiquement transférés

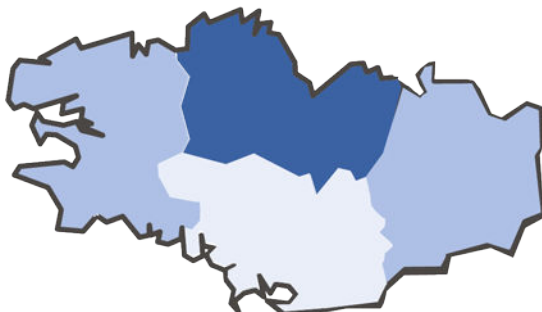
En Bretagne, 367 430 DMP sont déjà ouverts, soit 11% de la population. Pour 40%, des documents y ont déjà été renseignés : dès l'activation de Mon espace santé, les assurés pourront y retrouver automatiquement tous ces documents, ainsi que l'historique des remboursements renseignés par l'Assurance Maladie et l'attestation de vaccination Covid. Les établissements de soins bretons sont nombreux à alimenter automatiquement les DMP avec les comptes rendus d'hospitalisation. A titre d'exemple, en Ille-et-Vilaine, 68 246 DMP ont été alimentés en 2021 par les centres hospitaliers dont 62% par le CHU.

3 millions de bretons informés individuellement

Tous les citoyens sont concernés par ce nouveau service : **quel que soit son régime d'assurance maladie**, qu'il soit salarié, travailleur indépendant, étudiant ou agriculteur, chacun pourra ouvrir son espace santé et y enregistrer toutes les informations utiles et les partager avec les professionnels de santé.

D'ici mi-avril 2022, tous les assurés affiliés à un régime d'assurance maladie français (majeurs et mineurs) seront progressivement informés par email (s'ils disposent d'un compte ameli) ou par courrier de l'ouverture du service Mon espace santé et des modalités d'activation.

Le calendrier de déploiement prévu en Bretagne :



Semaine 7 : du 14 au 19 février

Semaine 8 : du 21 au 26 février

Semaine 9 : du 28 février au 5 mars

Comment activer son profil Mon espace santé ?

1. Utiliser le code confidentiel reçu par mail ou courrier pour activer Mon espace santé. Ce code sera valable six semaines à partir de la date d'envoi. Il permet d'activer le service ou de s'opposer à sa création.
2. Après ce délai de six semaines, si l'assuré ne s'y est pas opposé le profil sera créé automatiquement.
3. L'assuré pourra également activer son profil plus tard ou le clôturer s'il le souhaite.

Les usagers peuvent **activer leur compte sans attendre le courrier** en se rendant sur monespacesante.fr et en demandant à générer un code. Il faut cependant qu'ils disposent d'un e-mail connu de l'Assurance Maladie.

Les plus éloignés du numérique ne sont pas oubliés

La volonté de rendre chaque usager acteur de son parcours de santé nécessite d'accompagner les personnes n'ayant pas accès aux outils numériques ou n'étant pas à l'aise avec leur utilisation. Des partenariats clés avec les acteurs de l'inclusion numérique sont en cours de mise en œuvre.

En Bretagne, des formations vont être assurées pour permettre aux conseillers des Maisons France service ou aux médiateurs numériques d'accompagner les usagers sur le terrain. Pour rappel, le dispositif France Services a pour objectif de faciliter l'accès des habitants aux services publics, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il existe **91 Maisons France services en Bretagne** : 28 dans les Côtes d'Armor, 19 dans le Finistère, 24 dans l'Ille-et-Vilaine et 20 dans le Morbihan. Liste des MFS : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

Des investissements massifs destinés à accompagner les usages

Pour que Mon espace santé permette un partage fluide et sécurisé de données de santé un investissement sans précédent de 2 milliards d'euros est engagé dans la modernisation des logiciels métiers des soignants.

A partir de 2022, les professionnels pourront s'équiper d'une mise à jour de leur logiciel métier sans reste à charge. Ces outils professionnels deviendront bientôt interopérables, compatibles avec Mon espace santé permettant l'alimentation quasi automatique du DMP, le déploiement de la e-prescription et un usage de la messagerie sécurisée facilité.

En Bretagne, 83% des établissements de santé bretons disposent déjà d'une messagerie sécurisée de santé et 53,3% des professionnels de santé de santé bretons.

L'avenant 9 de la nouvelle convention signée avec les médecins libéraux prévoit une rémunération annuelle pour l'alimentation des dossiers médicaux de Mon espace santé ainsi que pour l'usage de la messagerie sécurisée de santé. Une rémunération forfaitaire est également prévue pour inciter à l'alimentation du volet de synthèse médicale par le médecin traitant pour sa patientèle en affection de longue durée.

Les délégués de l'Assurance Maladie et les Conseillers informatique service vont aller dès les prochaines semaines à la rencontre des professionnels de santé, notamment des médecins, pour les accompagner dans ces évolutions.

Contact presse :

Bénédicte Bénéteau – benedicte.beneteau@assurance-maladie.fr – 02 57 87 20 53 – 06 76 54 82 30. www.assurance-maladie.fr